Centre

Psycho-Médico-Social

Provincial de Tournai



cpms.tournai@hainaut.be

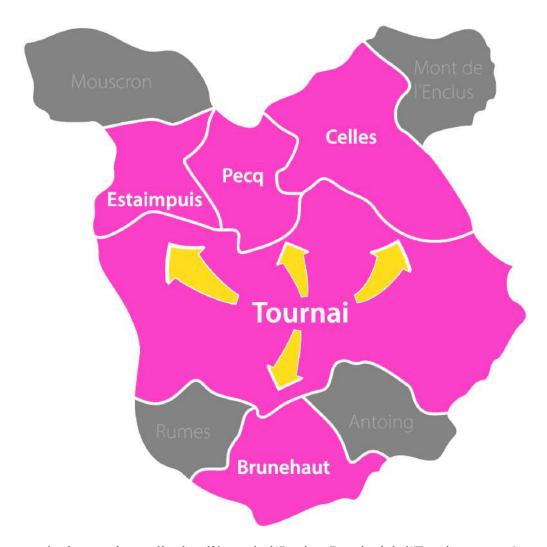
Tables des matières

Description de notre ressort	3		
Notre équipe Programme spécifique du Pouvoir Organisateur Nos valeurs	5 6 9		
		Missions essentielles des Centres PMS	10
		Programme de base	11
Projets spécifiques	25		

Description de notre ressort

Notre Centre est organisé par la Province de Hainaut.

Il assure la guidance des élèves des écoles maternelles et primaires des entités de Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Pecq et Tournai.



Il exerce également la tutelle des élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire ainsi que du Centre de Formation en Alternance organisé par la Province de Hainaut à Tournai, soit au total 52 écoles et implantations et 26 chefs d'école.

Notre population au 15/01/2020 était de 5520 élèves dont 4778 dans 1' enseignement

fondamental, 560 dans le secondaire et 176 élèves au Centre de formation en alternance.

A partir de septembre 2020 nous assurerons également la tutelle des élèves de la nouvelle école secondaire, le Centre Educatif Mitterand Estaimpuis (CEME) organisée dans l'entité d'Estaimpuis .

Contexte de notre ressort

Contexte de notre ressort :

Nous travaillons sur 5 entités, 4 ont un caractère rural ou semi-rural, une ville moyenne composée d'un centre urbain assez dense et de petites localités à caractère rural ou péri-urbain.

Notre ressort est assez étendu géographiquement puisque la plus grande distance entre notre service et l'école la plus éloignée est de 35 km et les 2 points les plus éloignés géographiquement le sont de 60 km.

Si notre population compte des poches sociales assez défavorisées, elle ne figure pas dans les zones prioritaires définies par l'indice socio-économique.

Il existe sur l'entité de Tournai un centre d'accueil pour réfugiés géré par la croix -rouge, ce public fréquente essentiellement 2 écoles de notre ressort qui figurent dans le dispositif DASPA. Toutefois il existe dans beaucoup d'écoles des élèves qui proviennent de familles réfugiées qui ne sont plus hébergées dans le centre d'accueil et qui pour la plupart ont obtenu un statut de réfugiés.

En terme de ressources, l'entité de tournai dispose de 3 centres de rééducation fonctionnelle, de 4 centres privés regroupant des rééducateurs indépendants ainsi que 3 centres de guidance psychologique.

Il existe également 3 planning familiaux et un centre local de promotion de la santé (clps)

Il existe également un centre d'aide précoce organisé par la Province de Hainaut et qui travaille en coordination avec l'AViQ ainsi qu'un SAI « Le passeur ».

Nous travaillons également avec 2 services PSE (IMSTAM et HAINAUT PICARDIE).

Pour les intégrations, les protocoles sont établis avec la plupart des établissements spécialisés de la région ceci en fonction des besoins des élèves mais également des choix de partenariat émis par les parents ainsi que les différents Pouvoirs Organisateurs avec lesquels nous travaillons.

Les services de l'aide à la jeunesse: SAJ, SPJ sont présents dans notre ressort ainsi que plusieurs AMO et centres d'hébergement

Notre équipe

Le cadre technique de base se compose de 7 agents équivalents temps-plein, ce cadre est augmenté par 2 agents à mi-temps (cadre supplémentaire pour le Cefa) , 3 agents à mi-temps (cadre des auxiliaires logopèdiques):

- Un Directeur
- 3 Conseiller(e)s psychopédagogiques (dont 1 mi-temps)
- 1 Auxiliaire psycho-pédagogique
- 3 Auxiliaires sociaux (dont 1 mi-temps)
- 1 auxiliaire para-médicale
- 3 auxiliaires logopédiques (chacune à mi-temps),

Programme spécifique du pouvoir organisateur

Chaque centre PMS de la Province de Hainaut se conforme au décret du 14 juillet 2006 de la Communauté Française de Belgique.

Dans la mesure de leurs possibilités et dans le respect de leur déontologie, les CPMS travailleront en synergie suivant les opportunités avec les institutions provinciales (Cedores, observatoire de santé, conseillers en information de la DGEH, centres provinciaux de guidance psychologique, ...) ainsi que tout autre service axé sur le bien-être et l'éducation de l'enfant et de la famille (AMO, carrefour formation, planning familial, SAJ, ...).

Conformément au décret, les CPMS provinciaux ont pour missions:

- d'aider les élèves de leur ressort en vue d'assurer leur développement optimal. A cet effet, ils tiendront compte des aspects psychologiques, médicaux et sociaux afin d'offrir aux élèves les meilleures chances d'épanouissement et de réussite tout en devenant des citoyens autonomes et responsables;
- d'apporter un éclairage du processus éducatif en faveur de la population de leur ressort, de manière à ce que chaque enfant puisse développer au maximum ses capacités;

de soutenir l'élève dans la construction de son projet de vie personnel et de lui fournir les données objectives afin qu'il puisse établir son choix professionnel.

A cette fin, ils respecteront les 8 axes définis dans le décret. Ils assureront principalement des missions:

- d'analyse de la demande et de réponse appropriée aux demandes des consultants,
- d'orientation scolaire et professionnelle,
- de soutien à la parentalité en favorisant notamment le dialogue famille-école,

Ils veilleront à:

- repérer les difficultés, les diagnostiquer
- lutter contre l'échec facteur d'exclusion sociale
- favoriser l'égalité des chances
- soutenir tout projet d'école visant à développer une citoyenneté critique et responsable respectueuse des valeurs démocratiques (tolérance, pluralisme, intérêt général)
- promouvoir l'éducation à la santé

Les CPMS provinciaux s'inscrivent dans la réciprocité des projets d'école fondés sur la défense des valeurs suivantes:

La démocratie

L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté, les notions de responsabilité, de droits, de devoirs, du sens de l'intérêt général et du bien commun.

La tolérance – la liberté de conscience – le pluralisme

L'acceptation de la différence, qu'elle soit philosophique, ethnique, culturelle ou sociale.

La neutralité

Le refus de toute forme d'endoctrinement, l'adhésion à un projet de société pluraliste, multiculturel fondé sera l'état de droit et les valeurs démocratiques.

Le dialogue

La concertation, la résolution négociée de conflits, la dignité humaine, la justice sociale.

L'ouverture

L'apprentissage de l'autonomie face à l'accélération des savoirs

Dans son fonctionnement tridisciplinaire quotidien, chaque centre favorise la transparence et le dialogue: l'exercice d'une citoyenneté responsable, les règles déontologiques d'usage dans la profession restent bien évidemment d'application particulièrement celles qui se rapportent:

- au respect de la dignité
- au devoir de discrétion
- au respect du secret professionnel

Ils suggèrent:

Le libre-examen comme méthode de réflexion et d'action:

Permettre la lecture des messages envoyés par la société et la science afin d'exercer son esprit critique.

Principes de fonctionnement commun à tous les centres :

- l'indépendance : celle-ci garantit aux consultants l'objectivité et l'impartialité des avis remis et une bonne collaboration car librement consentie
- ♦ la liberté des consultants : les parents et les élèves consultent librement le CPMS. Si l'école peut également interpeller le centre, elle doit le faire en accord avec les consultants, le centre peut intervenir de sa propre initiative en cas de nécessité mais toujours en concertation avec les personnes concernées.
- le caractère consultatif des avis : les avis remis sont consultatifs et ne sont jamais contraignants, le jeune et ses parents gardent toute indépendance et ne sont pas tenus de s'y conformer.
- la gratuité des services : en sa qualité de service public organisé par la Province de Hainaut et subventionné par la Communauté Française, les services du CPMS sont gratuits
- le secret professionnel : Les agents du CPMS sont tenus au secret professionnel qui vise la protection des consultants et le respect de la confidentialité des informations échangées.
- Ceci n'exclut pas le partage d'informations entre partenaires dans une action concertée et réfléchie.

Nos valeurs

Notre équipe en sus des valeurs définies par notre pouvoir organisateur a souhaité placer ses actions dans le respect des valeurs qu'elle a définies

Le respect :

Il est essentiel de respecter la personnalité des consultants ainsi que leurs demandes pour autant qu'elles s'inscrivent dans le cadre des missions du centre PMS.

Il est tout aussi important que les agents des CPMS soient respectés dans leur travail et les missions qu'ils ont à accomplir et ceci tant par les consultants que par les partenaires avec lesquels ils sont amenés à travailler.

La tolérance:

Cela implique de notre part de travailler dans le respect de toutes les valeurs philosophiques, politiques et culturelles.

L'indépendance:

Le travail et les avis émis par le CPMS le sont en toute indépendance et impartialité et sans que le consultant ne soit tenu de s'y conformer.

L'éthique:

Elle implique le respect du secret professionnel ainsi que des règles déontologiques qui régissent nos professions.

Missions essentielles des Centres PMS

Trois missions essentielles sont dévolues, par le décret du 14/07/06, aux centres PMS:

- promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;
- contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle;
- dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socioprofessionnelle.

Programme de base

Huit axes fondent le programme commun dans le cadre duquel s'inscrit le travail de chaque CPMS.

Sans hiérarchisation aucune, ces axes sont les suivants:

- 1. l'offre de services aux consultants
- 2. la réponse aux demandes des consultants
- 3. les actions de prévention
- 4. le repérage des difficultés
- 5. le diagnostic et la guidance
- 6. l'orientation scolaire et professionnelle
- 7. le soutien à la parentalité
- 8. l'éducation à la santé, au bien-être des jeunes à l'école et leur promotion

. L'offre de services aux consultants

Les consultants: élèves et parents

• Apposition d'une affiche du Centre PMS reprenant nos coordonnées, dans chaque école et implantation

Dans les écoles fondamentales :

- Dés la 1e année maternelle remise d'un courrier aux parents relatif aux missions du Centre PMS et plus spécifique à l'action des auxiliaires logopèdiques.
- Distribution d'un Folder du Centre aux parents des élèves dès la M2, ainsi qu'aux nouveaux élèves, accompagné des documents médicosociaux et d'une lettre présentant le Centre PMS, l'équipe, l'offre de service ainsi que les modalités en cas de refus de nos interventions. Les conditions dans lesquelles ils peuvent consulter le projet de centre (soit auprès de la Direction soit au CPMS même) sont précisées. Ces documents sont également remis lors d'une demande formulée pour les nouveaux élèves et pour lesquels aucun dossier n'avait été précédemment ouvert.
- Présentation du Centre, en fonction des demandes, dans les écoles lors de séances d'informations école/parents en début d'année scolaire
- Animations-informations sur les structures de l'enseignement secondaire (en fonction des demandes des écoles)

Dans les écoles secondaires

- Organisation de permanences dans les écoles secondaires. Un local de permanence est prévu. Sur la porte de celui-ci, une affiche ainsi qu'un horaire des permanences du Centre PMS sont apposés.
- Participation des agents à l'accueil des nouveaux élèves pour présenter le Centre PMS aux élèves et aux parents.
- Mise à disposition des élèves du secondaire d'une boîte aux lettres pour faciliter la communication avec le Centre.
- Distribution des documents médicosociaux aux élèves du premier degré.
- Présence du Centre PMS lors des réunions de parents.
- Présentation de l'offre PMS et des agents est faite aux élèves de 3e secondaire (arrivée de nombreux nouveaux élèves au 2e degré)
- Animations sur les structures et l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur en 2e, 3e et 6e secondaire.

Au CEFA

- Distribution des documents médicosociaux aux nouveaux élèves du CEFA.
- Présentation sur les différents sites (CEFA) pour expliquer les services que propose le Centre
- Organisation de permanences au CEFA
- Mise à disposition des élèves d'une boîte aux lettres spécifiques pour les demandes au CPMS
- Rencontres et entretiens individuels avec tous les nouveaux élèves (CEFA)
- Entretien avec le jeune et ses parents pour les inscriptions d'élèves venant de l'enseignement spécialisé (CEFA)
- Mise en place d'un projet d'intégration

Les partenaires prioritaires (établissements scolaires et SPSE)

- Réunion de concertation en début d'année entre le Centre PMS et le SPSE afin de fixer les modalités de collaboration
- Participation du Centre PMS aux conseils de participation de l'école (quand il y est invité)
- Rencontres régulières avec les Directions et les équipes éducatives afin de rappeler les missions et objectifs prioritaires du CPMS et de déterminer les modalités de notre collaboration avec les écoles.
- Concertations avec les Services PSE en cours d'année et de manière systématique pour les élèves de 3e maternelle.
- Participation du Centre PMS aux conseils de classes et aux réunions sur le décrochage scolaire
- Concertations régulières avec les équipes éducatives.
- Permanences assurées sur les différents sites du CEFA
- Partenariats avec les écoles spécialisées de la région en fonction des besoins des élèves, des choix des parents ainsi que de ceux des Pouvoirs Organisateurs avec lesquels nous collaborons

Les partenaires extérieurs

Les centres de guidance et de rééducation fonctionnelle, les logopèdes, psychomotriciens et thérapeutes indépendants

Les Service d'aide à l'intégration qui travaillent en collaboration avec l 'AViQ

Le Centre PMS participe aux différentes commissions de coordination de la région:

- Atelier de prévention des violences en milieu scolaire (SAIS)
- Atelier de prévention de l'usage des drogues (APUD)
- Commission maltraitance (ONE)
- Plan de prévention des assuétudes (CLPS)
- Plateforme intersectorielle enseignement aide à la jeunesse

Il participe au comité d'accompagnement du SAS HO (Service d'Accrochage Scolaire) qui assure le pilotage de ce service.

Il participe (en inter réseaux) à la journée de présentation des services partenaires de l'école aux futurs enseignants (3e) de la Haute Ecole de Tournai, section pédagogie (à l'initiative du SAIS).

Il participe à l'organisation du stand des Centres PMS (inter réseaux) lors du salon d'information et d'orientation de Tournai organisé par le SIEP, pour autant que ce dernier soit toujours organisé et soit soutenu comme c'est le cas actuellement par notre pouvoir subsidiant le Ministère de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Centre PMS collabore avec tous les partenaires concernés de près ou de loin par les situations individuelles des jeunes (SAJ, SPJ, CPAS, AMO, SAIS, etc...).

2. La réponse aux demandes des consultants

L'obligation porte sur l'accueil de toute demande et sur son analyse et non sur la prise en charge de toutes les demandes.

Il peut s'avérer, parfois, que le fait de ne pas prendre en charge soit une suite adéquate et ce, en fonction du problème posé et de l'analyse de la demande. L'orientation vers un autre service ou le choix de la proposition d'une action collective éventuellement en collaboration avec nos partenaires plutôt qu'individuelle peut en être une autre.

Qui sont les demandeurs?

- Les élèves
- Les parents (ou responsables légaux)
- Les écoles
- Les services extérieurs

Prise en charge de la demande:

La demande peut provenir :

- d'une concertation avec l'équipe éducative
- d'un contact téléphonique avec le secrétariat
- d'un contact direct avec les parents
- d'une sollicitation des médecins ou des partenaires extérieurs
- d'une permanence
- de la boite aux lettres

La demande au niveau maternel est analysée en réunion quadridisciplinaire (comprend les auxiliaires logopèdiques) l'analyse est tri-disciplinaire au niveau primaire et secondaire et les tâches sont réparties. Si nécessaire, une réorientation vers un autre service ou un travail en partenariat est proposé.

Les demandes

Les demandes sont nombreuses et diverses en voici quelques exemples :

- difficultés psychologiques et/ou scolaires, problématiques familiales ou personnelles ainsi que dans le domaine de la santé (y compris les situations de maltraitance)
- Demande d'avis de dérogation pour :
- année complémentaire en 3^e mat pour les enfants en âge d'obligation scolaire

- Avancement en 1^{ère} primaire pour les enfants qui ne sont pas encore soumis à 1'obligation scolaire (dans les limites fixées par la loi)
- dérogation pour une 8^{ème} année (voire une 9^{ème} année) dans l'enseignement primaire
- analyse des troubles d'apprentissage en ce compris les difficultés langagières et étude des possibilités d'établir un protocole d'aménagements raisonnables
- Bilans en vue d'une orientation vers l'enseignement spécialisé, y compris les projets d'intégration
- Information concernant l'orientation scolaire et professionnelle, éventuellement accompagnée d'un bilan individuel ou collectif
- Animations sur différents thèmes : le choix vocationnel, la construction d'un projet personnel, la vie affective et sexuelle (accompagnement et soutien lors de grossesses ou IVG), l'hygiène, la prévention des assuétudes, la cohésion dans un groupe, harcèlement scolaire
- Réunion de concertation enseignants/parents et/ou services extérieurs
- Difficultés affectives (rupture, conflit avec les pairs, deuils, rejet, estime de soi, confiance en soi,...)
- Droits à la majorité
- Violence dans le couple
- Indépendance par rapport au milieu familial
- Insertion socio-professionnelle

Ceci ne constitue en aucun cas une liste exhaustive

3. Les actions de préventions

La prévention : pour prévenir l'apparition de difficultés

Il s'agit essentiellement d'animations

- animations proposées par le CPMS en fonction des besoins spécifiques ou des demandes formulées par les écoles
- en partenariat avec des services extérieurs (Centres de planning familial, Services PSE, etc.)

Actions de prévention:

- Pour les élèves en grandes difficultés dès la 1ère maternelle, des observations langagières sont réalisées par nos auxiliaires logopédiques des bilans individuels du développement psychologique, comportemental ou neuromoteur peuvent être organisés pour répondre aux demandes des parents, des enseignants ou des services extérieurs en effet un repérage précoce de certaines difficultés peut être considéré comme de la prévention dans la mesure où un diagnostic précoce et la prise en charge rapide permet d'améliorer les chances de palier aux difficultés ou d'en limiter les effets.
- D'une manière plus générale au niveau maternel nos logopèdes mettent en place en concertation avec les enseignants des modules d'activités langagières et de lecture interactive afin de développer certains pré-requis à la lecture , elles peuvent également organiser des séances d'information sur le développement du langage , la communication
- Animation sur la santé, l'hygiène, le respect de l'autre, les assuétudes, l'éducation affective et sexuelle (EVRAS)
- Concertations en 2^e maternelle et rencontre avec les parents
- (cyber)harcèlement et pratique des réseaux sociaux
- Décrochage scolaire, en partenariat avec l'école et la médiation scolaire
- Accueil des élèves de première secondaire : permet de faciliter l'intégration mais aussi nous permet d'identifier des situations présentant un risque potentiel .
- Avec différent partenaires émanant de la sphère de l'aide à la jeunesse nous avons avec la collaboration de l'école développé le concept d'un « world café » qui permet d'échanger autour d'une table réunissant des parents , des élèves , des enseignants ,du personnel d'éducation et des membres de l'équipe PMS sur différentes thématiques élaborées au cours de réunions préparatoires . L'ensemble des réflexions des différents groupes sont analysées et débouchent sur des propositions pour l'année scolaire à venir. Ceci permet aux différents acteurs et plus particulièrement aux parents de s'impliquer davantage dans le processus scolaire .
- Entretiens individuels avec les élèves de première secondaire et du CEFA
- Animations dans le premier degré du secondaire : projet personnel et vocationnel
- Animations sur le monde du travail, le droit au chômage en partenariat avec les syndicats en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle

4. Le repérage des difficultés

Au cours du 1er cycle :

Dés la 1e maternelle les auxiliaires logopèdiques sont amenées à réaliser au cours d'animations des observations de l'évolution langagière des enfants mais aussi d'une série de paramètres qui peuvent les interpeller ces informations seront analysées en équipe pluridisciplinaires , la consultation des enseignant(e)s pour avis est un complément indispensable afin d'affiner ces observations .Si une intervention est nécessaire un contact avec les parents sera pris avant tout intervention individuelle auprès d'un enfant.

Dés la deuxième maternelle, les auxiliaires logopèdiques réalisent le même type d'actions qu'en première maternelle et pourront ainsi amener ces informations lors d'une concertation qui est organisée afin d'identifier les situations problèmes. Une analyse des données médicales, sociales et psychologiques permet de mettre en place les remédiations précoces.

- Soit en interne par l'élaboration d'une stratégie pédagogique avec l'équipe éducative, les auxiliaires logopèdiques apportent ici une contribution active importante sous la forme d'animations ou d'informations a propos des difficultés langagières et ce au bénéfice direct des enfants
- Soit en externe avec la mise en place de remédiations individuelles (logopédie, psychomotricité, suivi pédopsychiatrique,...).

Au cours du 2^e cycle (charnière maternelle-primaire)

-en 3° maternelle : les auxiliaires logopèdiques réalisent le même type d'actions qu'en première et seconde maternelle et pourront ainsi amener ces informations lors des concertations qui sont organisées afin d'évaluer l'évolution des enfants signalés en 2e maternelle ou d'identifier de nouvelles situations.

Des observations ponctuelles en classe peuvent être réalisées par l'équipe

Des actions sélectives sont réalisées sur la base des constatations lors des concertations par :

CPP /APP: tests de dépistage, observations, bilans intellectuels (lorsque c'est nécessaire)

AS : Anamnèses, observations, recherches d'informations auprès des partenaires extérieurs

APM: anamnèses, examens neuro-moteurs, observations

AL : observations et analyse des troubles du langage

Contacts avec les services extérieurs (CRA, neuropédiâtre, SAJ, SPJ, AMO, etc...) qui suivent les enfants après accord des parents ou responsables légaux

Intégration des données en réunion d'équipe

Concertation avec les services PSE réalisée par l'auxiliaire para-médicale

-en 1^{er} primaire : des concertations sont organisées afin de vérifier la bonne adaptation des enfants, une attention est portée aux élèves s'ils rencontrent des difficultés.

Participation de l'équipe PMS à des réunions de parents ciblées pour les enfants en difficultés

-en 2^e primaire : des concertations sont réalisées afin de repérer des enfants qui rencontreraient des troubles dans les apprentissages ainsi que d'autres problématiques.

Des bilans seront réalisés si nécessaire et intégrés en réunion d'équipe

L'équipe PMS rencontre les parents mais aussi l'équipe pédagogique afin de remettre les conclusions, formuler des propositions d'aide, notamment des adaptations pédagogiques et/ou la mise en place d'aménagements raisonnables, de remédiations ou une collaboration avec des services extérieurs

Au cours du 3° et 4° cycle (de la 3° à la 6° primaire)

Les interventions du centre PMS se font à la demande (parents, élèves, équipes pédagogiques et partenaires extérieurs).

En ce qui concerne l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs, ceux-ci sont invités à mobiliser les parents et les élèves à consulter l'équipe du centre PMS, avant toute intervention.

Il s'agit donc de demandes individuelles et les réponses sont adaptées.

Dans l'enseignement secondaire :

- Conseils de classe
- Réunions toutes les 6 à 8 semaines entre la Direction et sous-Direction, les éducateurs et l'équipe du CPMS afin d'examiner les situations et le suivi des dossiers en cours
- Permanences dans les écoles
- Entretiens individuels
- Animations
- Concertations avec services extérieurs
- Réunion de parents ou entretien avec les parents
- Repérage des situations de décrochage scolaire (DIAS)

Organisation d'une Réunion toutes les 6 semaines en partenariat avec l'école, le CPMS afin de repérer les situations d'élèves dont l'absentéisme important peut-être révélateur d'un décrochage scolaire Les stratégies d'action sont définies en privilégiant celles de l'école et du CPMS, dans le cadre des missions de l'école et des CPMS.

La Médiation scolaire n'est sollicitée que dans les situations d'élèves mineurs avec lesquels plus aucun contact n'est possible et après accord du Pouvoir Organisateur.

Ce service tente de rétablir le lien avec le jeune et sa famille afin de permettre sa réintégration dans son cursus scolaire.

Si la réintégration est possible celle-ci se fait en concertation avec l'école et le CPMS, dans le cas où le jeune souhaiterait changer d'orientation la Médiation propose l'aide du centre PMS.

Un partenariat est élaboré avec le Service d'Accrochage Scolaire du Hainaut Occidental (SASHO) pour les situations qui relèvent de ses attributions en accord avec l'école et les familles.

Au CEFA

- Participation aux conseils de classe deux fois par semaine Concertations fréquentes avec l'équipe éducative
- Entretiens d'accueil des nouveaux élèves
- Collaboration AMO, SAJ, SPJ, SASHO, plannings familiaux
- Contact avec les parents Réunions d'équipes Entretiens avec les élèves

5. Le diagnostic et la guidance

Pour toutes les situations qui relèvent d'une prise en charge par le centre PMS, après analyse de la demande, une série d'investigations sont menées en fonction des besoins : bilans psychopédagogiques, analyse des données sociales et familiales et des données médicales, entretiens.

Les données sont intégrées en réunion d'équipe.

Les conclusions sont remises au cours de réunions à l'école ou au Centre PMS, en des termes exploitables par les consultants: élèves, parents et aux équipes éducatives dans les limites du respect du secret professionnel. Des propositions de remédiations ou prises en charge pluridisciplinaires sont effectuées.

Réévaluation des situations en cours ou en fin d'année si nécessaire, surtout pour les demandes de maintien en M3 ou d'avancement en P1. L'équipe PMS veillera à exploiter au mieux les ressources des consultants ainsi qu'à les accompagner dans les démarches à effectuer, s'ils le souhaitent. Il sera possible également d'envisager une orientation vers un service extérieur.

Des réunions de coordination seront organisées à l'initiative soit de l'équipe PMS, des consultants, de l'école ou d'éventuels partenaires extérieurs, ceci afin de mettre en place un réseau et d'assurer une coordination efficace autour des moyens mis en œuvre pour venir en aide à l'enfant et sa famille ou son milieu de vie.

Dans ce cadre la mise en place de protocoles d'aménagements raisonnables tend à se développer et le CPMS joue un rôle d'interface et assure avec les Directions la coordination de ces dispositifs pour autant que ceux ci répondent aux critères définis par la (les) circulaire(s) relative(s) à cette matière

Le Centre PMS qui se situe à l'interface entre l'école, les parents et les partenaires extérieurs veillera à exercer la guidance des situations dont il aura eu connaissance.

Elle aura pour objectif dans le respect des compétences de chacun de rechercher les aides les plus adaptées aux difficultés observées.

Orientation scolaire et professionnelle

Au centre PMS:

Installation d'une salle de documentation la plus complète possible ainsi que la mise à disposition d'ordinateurs avec des logiciels d'aide au choix vocationnel et des possibilités de connexion à Internet.

Réponse à toutes les demandes ponctuelles d'information sur les études, les formations et les métiers.

A l'école primaire :

Orientation vers l'enseignement spécialisé ou mise en place de projets d'intégration dans les cas où ce dispositif pourrait être une alternative pertinente.

Avis pour un avancement en 1ère primaire ou une année complémentaire en 3e maternelle ou accomplir une 8e année dans l'enseignement fondamental

Analyse du dossier, testing éventuel et entretiens avec les élèves et leurs parents

Prise en compte de l'avis des enseignants lors d'une concertation

Présentation de l'organisation de l'enseignement secondaire et/ou spécialisé

En 6^e primaire, des séances d'information sur l'organisation et les structures de l'enseignement secondaire, ainsi que sur les parcours scolaires sont organisées de manière systématique.

Un document récapitulatif est remis en fin de séance.

Dans la mesure où il y a une demande et des disponibilités dans le planning des réunions d'information aux parents sont organisées avec le support d'un power-point spécifique.

A l'école secondaire

Au 1er degré:

Mise en action d'un module de plusieurs animations s'inscrivant dans la pratique de l'approche orientante et ayant pour but l'aide à l'élaboration d'un projet personnel et vocationnel par :

- une meilleure connaissance de soi
- une meilleure connaissance de ses intérêts vocationnels

- le renforcement de l'estime de soi
- la connaissance des structures et filières d'enseignement
- l'émergence d'un ou plusieurs projets chez les élèves
- le développement des projets d'orientation individuels

Au 2e degré : classe de 4e

Séances d'information sur les filières et les possibilités d'orientation.

Action individualisée selon les demandes

Au 3e degré : classe de 6e

Séances d'information sur les possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur ainsi que sur l'entrée dans la vie active.

Bilans individuels selon les demandes.

Pour l'ensemble des classes (y compris pour le CEFA)

Le Centre PMS participe aux conseils de classe et apporte son assistance dans la tâche d'orientation.

Participation en interréseaux au salon d'information sur les études et les professions organisé par le service SIEP (remarque : pour autant que ce dernier soit organisé et que la présence des CPMS soit soutenue par le Ministère et ou les différents Pouvoirs Organisateurs)

Bilans individuels selon les demandes

Orientation vers l'enseignement spécialisé ou mise en place de projets d'intégration dans les cas où ce dispositif pourrait être une alternative pertinente.

Analyse des possibilités de réorientation et de choix professionnel

Aide à l'élaboration d'un projet personnel et vocationnel

Aide à la mise en autonomie et à l'entrée dans la vie active

7. Le soutien à la parentalité

- Accueil et écoute des parents, réponses aux demandes spécifiques des parents
- Participation aux réunions de parents
- Les auxiliaires logopédiques au niveau maternel apportent des conseils aux parents sur le développement langagier, les pistes et outils à mettre en place à la maison, la nécessité d'envisager des prises en charge individuelles pour les enfants en fonction des troubles observés. Ces informations peuvent être communiquées soit de façon collective ou individuelle.
- Participation possible et en fonction des demandes à des réunions d'accueil et d'information pour les parents en début de scolarité (maternelle, primaire et secondaire)
- Séance d'information sur le projet personnel et vocationnel au premier degré du secondaire
- Accompagnement des parents dans certaines démarches vis à vis des partenaires extérieurs
- Réunion de coordination avec les parents, l'équipe pédagogique et les intervenants
- Séances d'information à propos de l'organisation de l'enseignement secondaire aux parents des élèves de 6^e primaire à la demande
- Accompagnement des parents dans la prise de conscience des difficultés de leur enfant et de leurs implications dans le cadre de la scolarité.
- Conseils psychologiques et éducatifs et aide à la mobilisation des ressources propres
- Médiation parents/équipes éducatives, parents/enfants dans les situations de conflits en réponse à une demande formulée auprès de l'équipe du Centre PMS

8. L'éducation à la santé, au bien-être des jeunes à l'école et leur promotion

Le Centre PMS se situe à l'inferface entre le monde scolaire et les partenaires extérieurs, il veille à identifier les ressources et les partenaires potentiels et à coordonner les actions à mener en vue de favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves

Fondamental

- Animations en réponse aux besoins et à la demande des écoles (assuétudes, sexualité, sommeil, hygiène,...) éventuellement en incluant d'éventuels partenaires extérieurs
- Mise en place des aménagements scolaires avec l'équipe éducative, les parents et les éventuels services extérieurs concernés en vue de favoriser le bien-être des jeunes à l'école
- Concertations ponctuelles avec les spécialistes de la santé
- Concertations PSE/CPMS (échanges d'informations et analyse des besoins)
- Partenariat avec 1'ONE

Secondaire et CEFA

- Participation aux réunions avec les acteurs concernés par la problématique des assuétudes de la région de Tournai (APUD)
- Animation (cyber)harcèlement à la demande
- Animation sommeil, alimentation, assuétudes à la demande
- Entretien individuel concernant des problématiques spécifiques (sommeil, contraception, diététique, ...)
- Animations en collaboration avec le planning familial sur : la sexualité, le harcèlement, les réseaux sociaux, les droits des jeunes, le bien-être, les troubles des conduites alimentaires
- A l'initiative de la Direction de l'école et/ou du CPMS, concertation avec le PSE pour définir les besoins et les modalités de mise en oeuvre des actions envisagées

Projets spécifiques

I. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

- A) Le respect et la communication non-violente
- B) La lecture interactive au niveau maternel
- C) Développer les compétences langagières (au niveau maternel)
- D) Développer une nouvelle approche d'observation et dépistage des enfants dés la 2e maternelle
- E) Mise en place d'une action de prévention relative aux assuétudes en secondaire

II. LES ACTIONS

A) Le respect et la communication non-violente

Objectifs

- Favoriser la communication non-violente et le respect envers ses pairs et autrui
- Favoriser la relation à l'autre et la gestion des conflits

Actions à mettre en œuvre

- Analyse des demandes et besoins (écoles et ou demandes individuelles)
- Contacts éventuels avec des partenaires (en fonction de l'analyse de la demande et des moyens à mettre en oeuvre)
- Sensibiliser l'équipe pédagogique à la problématique
- Organiser une réflexion par des ateliers (ou autres) autour de cette problématique au sein de l'école afin de pouvoir mettre en place les stratégies adaptées en fonction des ressources disponibles et développer les outils les plus adaptés.
- Mise en place des projets élaborés pour répondre aux demandes
- Evaluer les actions

B) développer un projet de lecture interactive au niveau maternel

<u>Ce projet est essentiellement mis en place par les auxiliaires logopèdiques éventuellement avec l'appui des autres disciplines de l'équipe PMS</u>

Objectifs

- apporter à l'équipe éducative des outils visant à développer chez les enfants les capacités qui favorisent l'apprentissage de la lecture
- apporter une aide concrète aux enseignants dans la réalisation effective de ces projets

Actions à mettre en œuvre

- Organiser des animations afin de proposer une « lecture partagée » avec les enseignants qui seront demandeurs de collaborer , nous travaillerons sur la base du volontariat et de l'adhésion au projet.
- Préparer avec l'enseignant l'organisation pratique afin de le guider dans le choix du (des) livre(s) et dans les démarches à suivre pour mettre en place le projet
- Accompagner l'enseignant dans les différentes étapes du processus
- Evaluer avec l'enseignant le projet et dégager les pistes d'améliorations afin de permettre la poursuite du projet d'une manière autonome par les équipe éducatives .

C) Développer les compétences langagières (niveau enseignement maternel)

<u>Cette action relève de la compétence des auxiliaires logopèdiques qui travailleront en coordination avec les autres disciplines de l'équipe PMS</u>

Objectifs:

- Développer le lexique et la morphosyntaxe
- Développer et enrichir la conscience phonologique
- Développer et enrichir les pré-requis logico-mathématiques

Actions à mettre en oeuvre :

- Organiser et planifier des ateliers jeux de langage et logico-mathématiques en coordination avec l'équipe pédagogique
- Identifier les enfants en difficultés face aux tâches demandées
- Travailler ces compétences en petits groupes constitués des enfants à besoins spécifiques
- Transmettre les résultats des observations à l'équipe éducative et la conseiller sur les remédiations et les activités à mettre en place pour poursuivre cette activité de manière régulière

D) Développer une nouvelle approche d'observation et de dépistage des enfants en 2e maternelle

Objectifs

• Observer les élèves, leurs relations interpersonnelles, leur comportement individuel, la qualité du langage, le développement psychomoteur et la pensée logicomathématique

Actions à mettre en oeuvre

- Mettre en place des ateliers/jeu: langage, logicomath, psychomotricité et des observations du développement neuro-moteur
- Les auxiliaires logopédiques préparent et mettent en place des ateliers « langage » qui permettront d'identifier les enfants présentant soit des retards ou des troubles
- Les auxiliaires para-médicales grâce à un partenariat avec le SPSE et l'ONE améliorent les outils d'évaluation du développement neuro-moteur
- Organisation d'une concertation entre l'équipe pms et l'enseignant(e) sur la base des informations recueillies permettant d'identifier les enfants pour lesquels une action plus individualisée sera nécessaire.
- Transmettre les observations aux parents et à l'équipe éducative et dégager les perspectives de remédiations à mettre en place soit au sein même de l'école soit en externe

E) Mise en place d'une action de prévention relative aux assuétudes en secondaire

Objectifs:

- Favoriser le bien-être du jeune dans son environnement scolaire
- Fournir à l'équipe pédagogique les outils nécessaires pour répondre aux demandes et les moyens à mettre en oeuvre pour venir en aide aux étudiants, en coordination avec l'équipe du Centre PMS

Actions à mettre en œuvre :

- Prendre contact et etablir un partenariat avec l'asbl périscope compétente en cette matière
- Mettre en place avec la Direction de l'école un calendrier d'animations (informations)
- Assurer le lien entre les enseignants et l'équipe PMS afin de coordonner les actions à mener
- Evaluer le projet et vérifier s'il correspond bien aux attentes de l'équipe pédagogique et définir les suites éventuelles a développer